



## L'Îlot. Un accueil, un toit, un nouveau départ.

### ÉDITO : Du nouveau pour la réinsertion dans les projets du gouvernement ?

#### Dans vos Nouvelles

- DOSSIER : Prendre la peine d'accueillir des TIG à l'Îlot
- En bref...
  - Un site unique dans le Val-de-Marne.
  - Visite artistique à la prison de Réau avec Marion Lachaise.

#### L'Îlot digital

Pour garder le contact tout au long de l'année avec l'Îlot, rendez-vous sur notre site :

[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)



Pour les plus connectés d'entre-vous, vous pouvez également nous suivre sur les réseaux sociaux et partager nos nouvelles dans vos réseaux.

- Facebook : @IlotAsso
- Twitter : @IlotAsso
- LinkedIn : L'Îlot, Maisons d'accueil

#### Nouvelles de l'Îlot

Bulletin trimestriel  
 Directeur de la publication :  
 Hubert de Gabory  
 ISSN n° 1763-1688.  
 Dépôt légal : juin 2018  
 Impression : Maraval, Saint-Pons-de-Thomières.



Maisons d'accueil l'Îlot  
 Association reconnue d'utilité publique  
 88 boulevard de la Villette - 75019 Paris  
 01 43 14 31 00 - Fax : 01 48 06 22 10  
[maisons-accueil@ilot.asso.fr](mailto:maisons-accueil@ilot.asso.fr)



© Stéphane OUZOUNOFFICRIC

“ Le Président de la République a présenté en mars dernier un projet de réforme pénale à l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire (à consulter sur le site [www.elysee.fr/videos](http://www.elysee.fr/videos)).

- Les peines inférieures à un mois seraient abolies.
- Entre un et six mois les peines s'exécuteraient normalement en dehors des prisons, sur décision du tribunal ; le recours au juge d'application des peines (JAP) resterait l'exception. Serait mis en place un suivi « socio éducatif » en fin de détention, coordonné par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. La libération sous contrainte en fin de détention serait la règle pour éviter les sorties sèches.
- De nouvelles peines autonomes hors détention seraient développées, en particulier le travail d'intérêt général (TIG), selon les préconisations du rapport Paris - Layani.
- Entre six mois et un an, le juge correctionnel pourrait décider d'un aménagement de peine, sans déléguer cette décision au JAP.
- Au-delà d'un an, il n'y aurait plus d'aménagement de peine.

#### Quelle pourrait être l'incidence de ce projet sur notre activité ?

Le champ d'intervention du JAP serait fortement réduit, ce qui ne pourrait que durcir les conditions d'exécution des peines. On peut s'interroger sur le contenu du « suivi socio-éducatif » ; s'agira-t-il d'un véritable accompagnement social à même de restaurer la personne dans son estime d'elle-même et de préparer sa réinsertion ? L'accompagnement socio-éducatif est notre point fort dans tous les aménagements de peine. L'absence d'un tel accompagnement pour des peines supérieures à un an serait catastrophique car cela systématiserait les sorties sèches.

#### Des opportunités pourraient aussi s'ouvrir pour nous.

L'exécution du TIG devrait prendre en compte l'orientation professionnelle choisie par la personne condamnée, ce qui est la philosophie même de nos formations diplômantes.

Selon le rapport Paris - Layani, les peines inférieures à un an devraient être assorties d'un TIG, afin d'éviter les sorties sèches et la récidive. Cela nous permettrait de développer notre accompagnement social auprès des TIG, en particulier dans nos ateliers d'Amiens qui en accueillent plusieurs dizaines par an.

Nous ne serons donc pas pris au dépourvu. Notre accompagnement des personnes sous surveillance électronique (PSE) ou en TIG est efficace - à Chemin Vert environ 80% des personnes en PSE sorties en 2017 avaient un emploi et un logement au moment de leur sortie. Tout cela n'est possible que grâce à votre soutien, pour ces accompagnements comme pour la rénovation de nos centres d'accueil ou la préparation à l'emploi au sein de nos ateliers.

**Vos dons en 2017 sont en légère augmentation. Un grand merci pour votre générosité qui nous permettra de continuer à développer l'Îlot, dans un environnement évolutif.**

Hubert de Gabory, président

# « Prendre la peine » d'accueillir des TIG à l'Îlot.

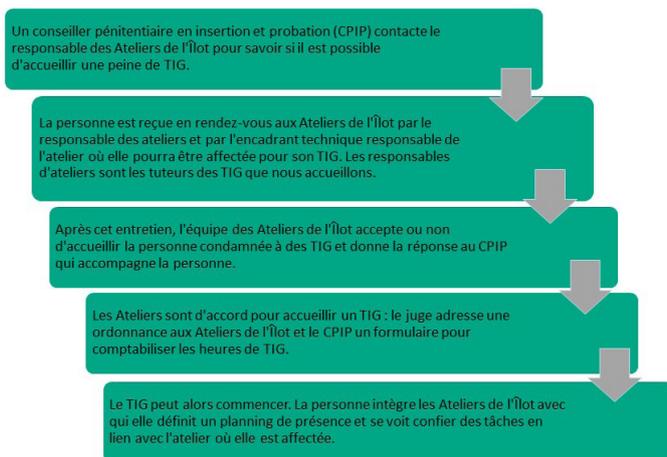
“ En 2017, notre association a permis à 32 personnes de réaliser une peine alternative à l'incarcération en les accueillant dans l'un de ses 7 établissements. ”

L'Îlot accompagne les personnes sortant de prison à prendre un nouveau départ mais permet également aux personnes condamnées à une peine alternative telle que le travail d'intérêt général (TIG) d'exécuter leur peine. Afin de rendre compte de notre action en direction des personnes condamnées au TIG, nous sommes allés recueillir les témoignages de l'équipe de notre chantier d'insertion par l'activité économique d'Amiens, les Ateliers de l'Îlot, et ceux de personnes accueillies dans cet établissement pour exécuter leur peine.

## Comment s'organise l'accueil de TIG aux Ateliers de l'Îlot ?

Les Ateliers de l'Îlot accueillent en moyenne une cinquantaine de personnes condamnées au TIG par an. L'Îlot Gourmand, restaurant-traiteur, et l'Auto bleue, mécanique et nettoyage automobile, sont les deux ateliers où sont majoritairement accueillis les TIG.

La mise en place de la peine de TIG au sein des Ateliers suit le parcours suivant :



Selon Jean-Michel Titrent, responsable de l'établissement, et Guillaume Sannier, conseiller en insertion professionnelle au sein des ateliers, le TIG qui vient réaliser sa peine aux ateliers a la possibilité de faire un premier pas dans un parcours d'insertion professionnelle car « en règle générale, nous accueillons des TIG qui ont au minimum 70 H à réaliser de façon à avoir le temps de leur faire découvrir notre activité et le métier de l'atelier qu'ils vont rejoindre. ».

Bien évidemment, toutes les personnes accueillies en TIG n'ont pas de problématiques en lien avec l'insertion et n'ont besoin de l'aide de l'Îlot que dans le cadre de l'exécution de leur peine. Elles reprennent alors le cours de leur vie après le TIG. Dans ce cas, nous contribuons « seulement » à leur permettre d'exécuter une peine de manière à leur éviter la rupture avec la vie professionnelle, sociale et familiale que représenterait une incarcération.

Conformément aux textes encadrant cette peine, le TIG au sein des Ateliers se veut formateur pour la personne condamnée et utile à la collectivité.

« Généralement je n'accueille pas plus de deux TIG en même temps afin de les encadrer convenablement, mais je ne fais pas de différence entre les TIG et les salariés en insertion dans les missions que je leur confie. Ils font la cuisine, la préparation, le service, la plonge, le nettoyage... Ils effectuent exactement le même travail que les autres. » nous explique Frédérique Piana, responsable de l'atelier restauration et tutrice de TIG.

Pour aller plus loin sur cette notion de double utilité qu'a le TIG, Guillaume Sannier rappelle qu'aux Ateliers comme ailleurs « la clé d'un bon accueil repose avant tout sur la qualité d'écoute et d'encadrement dont est capable l'équipe de la structure d'accueil. Être strict et à la fois rester bienveillant... comme on le fait avec les autres personnes que nous accueillons ici sur des contrats d'insertion car en définitive ce n'est pas plus compliqué d'accueillir un TIG qu'une personne

très éloignée de l'emploi. » tout en ajoutant pour illustrer la volonté des équipes à former les TIG qu'ils accueillent : « Pour moi c'est une alternative à la peine très intéressante notamment pour les moins de 30 ans car bien souvent elle permet à des personnes jeunes et éloignées de l'emploi de se mettre en action. Et puis, si des structures telles que les nôtres qui ont vocation à pousser tout le monde vers le haut ne le font pas, qui le fera ? »

## Et du côté des personnes accueillies, comment se déroule un TIG aux Ateliers de l'Îlot ?

Dans le cadre de la réalisation de ce reportage\*, nous avons rencontré plusieurs personnes qui sont passées aux Ateliers dans le cadre du TIG. Pour certains, comme M. actuellement en contrat d'insertion à l'Auto Bleue, le TIG a été un élément clé dans la construction d'un parcours de réinsertion professionnelle. Voici son témoignage :

« Je suis arrivé à l'Îlot en TIG à la suite de la proposition que m'a faite mon conseiller pénitentiaire en insertion et probation (CPIP). C'était mon deuxième jugement et j'avais le choix entre le TIG et la prison. C'était ma dernière chance avant la détention...



Dans mon cas, je dirais que le TIG m'a permis de retrouver un travail car je suis en contrat avec l'Îlot actuellement. J'ai déjà travaillé avant mais pas dans ce secteur, j'étais chez Veolia.

Ça fait un an que je suis ici en tant que préparateur de véhicules et ça me plaît, je me sens mieux. J'espère que je serai renouvelé car pour le moment, j'ai encore du mal à me projeter en dehors de l'Îlot. Je ne me vois pas tout de suite dans une entreprise traditionnelle car je sais que je n'aurai pas la même écoute de la part des encadrants que celle que j'ai ici et puis j'ai encore besoin de construire un projet

professionnel et pour cela le travail que je réalise avec Annie (Conseillère en insertion professionnelle aux Ateliers de l'Îlot) est essentiel. »

On constate bien quand on croise les témoignages entre ceux qui ont fait un TIG et ceux qui sont en cours d'exécution de la peine qu'il y a un avant difficile, un pendant positif mais surtout un après la peine qui se veut optimiste grâce à l'accueil qu'ils ont trouvé dans nos établissements. « Ça me fait du bien d'être ici car ça faisait un moment que je n'avais pas travaillé, plus de cinq ans je crois. [...] Au-delà de la peine, je découvre le métier de menuisier, je fais quelque chose... [...] Après le TIG, on proposera peut-être de rester pour continuer d'apprendre... un contrat d'insertion c'est toujours mieux que rien ! » nous confie par exemple Yoann actuellement en TIG à l'Îlot Menuiserie.

## Nos engagements futurs pour le TIG

En se basant sur les outils éducatifs déjà utilisés dans les dispositifs d'accompagnement existants tels que les Ateliers Qualification-Insertion (AQI) et sur le partage d'expériences avec d'autres structures accueillant des TIG, l'établissement aimerait approfondir l'accompagnement qu'il peut proposer aux personnes accueillies en TIG à l'Îlot afin de faire de cette peine un véritable « tremplin » socio-professionnel.

### AGENDA

#### Grand événement de clôture du Tour de France du TIG – Paris

Pour réfléchir au sens de cette peine, à ses spécificités, aux leviers à actionner pour l'étendre, à l'impact qu'elle a sur les personnes... l'équipe de l'Îlot a participé le jeudi 29 mars à Amiens à l'étape du Tour de France du TIG.

Si vous aussi, vous souhaitez réfléchir avec nous à cette mesure et contribuer à son développement sur l'ensemble du territoire, retrouvez nous à Paris le 27 juin pour la clôture de cette année de rencontre riche en réflexion pour les suites à donner à l'exécution de cette alternative à l'enfermement.

Pour vous inscrire : [www.rencontre-tig.fr/paris/](http://www.rencontre-tig.fr/paris/)

\* Retrouvez l'intégralité du reportage sur notre site internet à l'adresse : [www.ilot.asso.fr/actualites/tig-ateliers](http://www.ilot.asso.fr/actualites/tig-ateliers) et notamment l'interview vidéo d'Anthony qui a été embauché par l'Îlot Gourmand après un TIG.

### Val-de-marne : vers un site unique

À Vincennes et à Villiers-sur-Marne, l'Îlot Val-de-Marne héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes seules et des couples en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Ce Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) donne priorité aux sollicitations des personnes sous main de justice, c'est-à-dire des personnes en attente de jugement, sortant de prison ou en aménagement de peine : libération conditionnelle, sursis mise à l'épreuve, placement sous surveillance électronique...

#### En 2017, l'Îlot Val-de-Marne a accompagné 56 personnes



45 femmes dont  
34 femmes seules



11 couples



11 hommes



âge moyen :  
40 ans



durée moyenne  
d'accompagnement :  
13 mois



12,5% des personnes  
hébergées en 2017  
étaient en lien avec la  
justice.



57 % des personnes accueillies  
rencontraient des difficultés de  
santé à leur arrivée



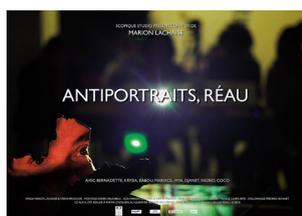
Le président de l'Îlot et le responsable du CHRS en train de travailler sur les plans du futur projet.

Afin de simplifier l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'établissement, de proposer uniquement des studios équipés de sanitaires et de kitchenette pour permettre l'autonomie des bénéficiaires, de mutualiser certaines ressources et de consolider l'équilibre budgétaire de l'établissement, il nous est apparu nécessaire de procéder au regroupement des deux sites de Vincennes et de Villiers-sur-Marne en un site unique. Après des mois de recherches, nous avons trouvé l'endroit idéal pour accueillir ce projet, toujours dans le Val-de-Marne, à Fontenay-sous-bois.

Soutenue par la commune d'implantation du futur site, l'équipe de l'Îlot Val-de-Marne devrait pouvoir poser ses valises dans cette commune fin 2019 après les travaux d'aménagement nécessaires.

### Libérer la parole des femmes détenues

Marion Lachaise\* a invité les membres de l'Îlot le vendredi 13 avril 2018 à venir découvrir son projet artistique « Antiporraits, Réau » au sein de l'établissement de Réau (Île-de-France) où elle s'est rendue pendant un an pour réaliser des ateliers artistiques avec huit femmes détenues dans cet établissement.



« Les portraits, affranchis de la ressemblance au modèle, sont une alternative au portrait social naturaliste. Chacun dévoile ses moyens de survie dans l'univers carcéral par une description sensible de son environnement. Les paroles, inscrites dans la spirale du temps, prennent une portée philosophique. » voilà comment l'artiste explique sa démarche pour réaliser cette nouvelle série d'« antiporraits » à la prison de Réau.

Lors de cette visite, nous avons d'abord pris le temps de visiter le centre pénitencier et de rencontrer plusieurs détenus, hommes et femmes. Certains d'entre eux ont participé au projet. Puis, tous ensemble, nous avons assisté à une projection intimiste du film réalisé en parallèle des ateliers artistiques. Au cours de la projection nous avons découvert l'intimité des huit participantes, des femmes aux personnalités très différentes. Leurs visions de la peine ainsi que les témoignages de l'image qu'elles ont d'elles-mêmes nous ont permis de prendre pleinement conscience de certaines conséquences de l'enfermement. À la suite de cette séance, nous avons découvert les sculptures et les maquettes qu'elles ont réalisées pendant les ateliers avec Marion Lachaise. Il y avait également des photographies de leurs chambres.

Confrontés à ces œuvres nous avons pu ressentir leurs tristesses et leurs peurs mais aussi leurs espoirs et leurs rêves. Le format de la visite était prévu de façon à ce que nous puissions prendre le temps de discuter avec elles ce qui a donné lieu à quelques échanges très enrichissants. À l'issue de la visite nous avons salué les « artistes » pour retourner hors-les-murs avec dans nos têtes, résonnant pendant encore longtemps, leurs images et leurs voix immortalisées par la caméra de l'artiste.

\* Marion Lachaise est une artiste soutenue en 2017 par la Fondation Îlot Avenir dans le cadre de la réalisation de son projet « Antiporraits, Réau ». Pour découvrir son travail : [www.marionlachaise.com](http://www.marionlachaise.com)